

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 février 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin S.



Délibération n° 07-03 du 17 février 2022

RÉVISION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES DE DRANCY, PANTIN, BOBIGNY, AUBERVILLIERS ET SAINT-DENIS POUR LA RENTRÉE 2022.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le code de l'Éducation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2010-XI-57 du 18 novembre 2010, adoptant la révision de la charte départementale de sectorisation,

Vu l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale en date du 9 février 2022,

Après concertation avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale et les communes concernées,

Après consultation et avis des communautés éducatives,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'ajustement des périmètres de recrutement des collèges de Drancy : Aretha Franklin, Liberté, Jacques Jorissen, Paul Bert et Pierre Sémard tel que précisé en annexe 1
- Sectorisation des rues de Drancy, Rentrée scolaire 2022 ;

- APPROUVE l'ajustement du périmètre de recrutement du collège intercommunal Jean Jaurès de Pantin concernant uniquement des rues de Bobigny tel que précisé en annexe 2 - Sectorisation des rues de Bobigny, Rentrée scolaire 2022 ;

- APPROUVE l'ajustement des périmètres de recrutement des collèges Iqbal Masih de Saint-Denis et du collège intercommunal Miriam Makeba d'Aubervilliers tel que précisé en annexe 3 - Sectorisation des rues de Saint-Denis, Rentrée scolaire 2022 ;



- MODIFIE la délibération n°05-03 du 21 janvier 2021, relative à la révision de la sectorisation des collèges de Saint-Denis applicable dès la rentrée 2020-2021 ;

- PRÉCISE que la nouvelle sectorisation s'appliquera à partir de la rentrée 2022 aux élèves intégrant la classe de 6^e et aux nouveaux arrivants dans les collèges des communes citées.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.